

CONSEIL GENERAL DU 28 MARS 2023

QUESTION ORALE

Valorisation des déchets vers au Tritout

---

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues,

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, la production de biogaz apporte une contribution essentielle à la transition énergétique en Suisse. Le Canton du Jura, de par sa situation rurale, présente un grand potentiel pour la production de biogaz et fait partie des régions suisses les plus actives dans le domaine puisqu'il héberge actuellement 7 installations en service. Depuis septembre 2022, une centrale de biogaz est en construction à Courtemelon et elle sera mise en service fin 2023. Cette installation sera alimentée à partir de lisier, de fumier et de déchets verts. L'installation produira et injectera dès l'hiver 2023 environ 10 gigawattheures par an de biométhane jurassien dans le réseau d'Energie du Jura SA. Cette production équivaldra à 10% de la consommation régionale de gaz naturel. Le SEOD (Syndicat de gestion des déchets de Delémont et alentours) a annoncé qu'il soutenait le projet et que les déchets verts de communes membres seront utilisés pour produire du biogaz.

Dès lors, le Conseil communal a-t-il prévu que le Tritout de Val Terbi mette à disposition ses déchets verts pour alimenter cette centrale ?

Je remercie le Conseil communal de sa réponse.

Laura Frund